

ALFA WATAN : la Syrie exige une enquête sur le naufrage

Administrateur LJDP — 09 October 2026 — 4 min de lecture



Mazen1

La Syrie réclame une enquête indépendante après le naufrage de l'ALFA WATAN, cargo battant pavillon togolais. Dix marins restent portés disparus en mer Noire. L'arrêt des recherches bulgares et les soupçons d'attaque par drone soulèvent de nombreuses interrogations.

Le naufrage de l'ALFA WATAN, cargo battant pavillon togolais, provoque une mobilisation diplomatique syrienne. Jeudi 8 octobre 2026, Damas a demandé une enquête indépendante sur cet incident survenu en mer Noire. Dix membres d'équipage restent portés disparus, dont neuf Syriens et un Égyptien.

Le navire a sombré mardi 6 octobre après une attaque par drone, dans la zone économique exclusive bulgare. Il se trouvait à environ 70 milles nautiques, soit 130 kilomètres, des côtes bulgares. L'origine de l'attaque demeure inconnue, tandis que les recherches des marins ont été interrompues.

La Syrie exige des explications sur l'arrêt des recherches

Les autorités bulgares ont confirmé mercredi 7 octobre la fin des opérations de recherche et de sauvetage. Le vice-amiral Rumen Nikolov a indiqué qu'aucune trace des marins disparus n'avait été retrouvée. Les équipes auraient découvert une embarcation retournée, trois radeaux de sauvetage et plusieurs débris flottants.

Cette décision suscite de vives interrogations à Damas, particulièrement sur le sort des dix membres d'équipage. Mazen Aloush, responsable des relations internationales de l'autorité syrienne compétente, réclame des explications sur l'interruption des secours. Il souhaite également connaître les circonstances ayant conduit les autorités bulgares à suspendre définitivement les recherches.



Le directeur du département des relations internationales de l'Autorité générale syrienne des frontières et des douanes, Mazen Alloush

Dans cette perspective, la Syrie a sollicité l'Organisation maritime internationale, OMI, ainsi que les autorités bulgares. Elle demande une enquête indépendante et transparente pour établir les circonstances exactes du naufrage. Damas réclame également la localisation de l'épave et son inspection par des moyens techniques appropriés.

Cette démarche vise aussi à déterminer les responsabilités éventuelles dans l'attaque contre ce navire commercial civil. Les autorités syriennes dénoncent une menace grave pour la sécurité des marins et les échanges internationaux. Elles appellent ainsi les organismes internationaux à renforcer la protection de la navigation commerciale en mer Noire.

La guerre en Ukraine complique l'identification des responsables

L'incident survient dans un contexte de tensions militaires persistantes entre la Russie et l'Ukraine. Le même mardi, un autre cargo, l'ABLE, battant pavillon de Palau, a également été frappé par des drones. Ses dix-huit membres d'équipage ont été secourus, malgré un incendie ayant fait deux blessés.

Cette double attaque alimente les inquiétudes concernant la sécurité des routes commerciales dans la région. Le président ukrainien Volodymyr Zelensky accuse la Russie d'être responsable des frappes. Toutefois, les autorités bulgares n'ont pas officiellement établi l'origine des drones.

Le Premier ministre bulgare Rumen Radev a évoqué des indices susceptibles d'orienter les soupçons vers Moscou. Il a néanmoins reconnu l'absence de preuves permettant une attribution directe de l'attaque. De son côté, l'ambassade russe à Sofia conteste toute implication de ses drones.

Ces déclarations contradictoires rendent particulièrement importante l'ouverture d'investigations techniques indépendantes. L'examen des débris pourrait notamment contribuer à identifier les armes utilisées et les circonstances des frappes. Les résultats devront cependant reposer sur des éléments matériels vérifiables.

Le pavillon togolais soulève des enjeux juridiques

Au-delà des tensions géopolitiques, l'immatriculation de l'ALFA WATAN sous pavillon togolais introduit une dimension juridique particulière. En droit maritime international, l'État du pavillon exerce des responsabilités sur les navires inscrits dans son registre. Ces obligations concernent notamment leur contrôle administratif, leur sécurité et le respect des conventions applicables.

Le pavillon togolais ne signifie toutefois pas que le navire appartient à un armateur établi au Togo. Selon plusieurs médias internationaux, l'ALFA WATAN était exploité par une société liée à la Turquie. Le cargo aurait été construit en 1976 et effectuait un voyage commercial entre l'Égypte et la Roumanie.

Dans ces conditions, le rôle éventuel des autorités maritimes togolaises mérite également d'être clarifié. Leur participation à une enquête pourrait notamment concerner les documents d'immatriculation et les certificats de sécurité. Aucune prise de position officielle togolaise n'a cependant été établie dans les informations consultées.

Une autre incertitude concerne le nombre exact de personnes présentes à bord. Certaines premières déclarations bulgares évoquaient douze marins, contre dix selon les autorités syriennes. Cette divergence rend nécessaire la vérification officielle de la liste d'équipage.

Pour les familles des disparus, l'urgence demeure de connaître le sort de leurs proches. Pour les autorités concernées, l'enjeu consiste désormais à établir les faits et les responsabilités éventuelles. Le naufrage de l'ALFA WATAN rappelle enfin les risques croissants pesant sur la navigation commerciale en mer Noire.

Source : <http://lejournalduphoenix.tg/article/alfa-watan-la-syrie-exige-une-enquete-sur-le-naufage> — Le Journal du Phoenix